

Ambroisie France 2017



Editorial

La lutte contre l'ambrosie en Auvergne a commencé en 2005 dans l'Allier, point d'entrée de l'ambrosie en France au début du 20ème siècle avec la prise d'un arrêté préfectoral. Il faut ensuite attendre 2012 pour qu'une politique volontariste et un engagement fort soient portés par le préfet de région sur proposition de la délégation 63 de l'ARS qui se voit confier le pilotage de ce plan de lutte. Un comité technique régional composé de partenaires acteurs a été institué dès 2012 générant plusieurs prises de conscience :

- celle de la nécessité d'agir maintenant (tant que l'infestation n'est pas trop importante)
- celle de l'obligation pour une action efficace et une coordination des acteurs
- celle du besoin de formation à la reconnaissance de la plante

Ce plan d'actions concerté et coordonné visant à limiter l'exposition aux pollens allergisants se décline donc en différents objectifs : « Développer l'information sur les facteurs de risques et la prévention de l'asthme et des allergies » et « Freiner l'expansion de l'ambrosie » déclinés en 46 actions visant à assurer la surveillance de l'exposition, améliorer les connaissances, sensibiliser aux risques, coordonner les acteurs et les actions, développer des outils de gestion, promouvoir les actions de lutte. Afin de garantir cette politique volontariste, la mise en œuvre de ce plan bénéficie d'outils et de moyens dont une chargée de mission à temps plein pour l'animation et la coordination des actions.

Fin 2013 l'ensemble du territoire Auvergnat est régi par 4 arrêtés préfectoraux prescrivant la destruction obligatoire de l'ambrosie. L'application de l'arrêté passe par la mise en œuvre d'une gestion territoriale via la mise en place d'un réseau de référents ambrosie communaux et intercommunaux. Ils sont les piliers de ce dispositif de lutte contre l'ambrosie. Cette action mobilise aujourd'hui plus de 1300 référents (élus et agents) qui assurent la gestion à l'échelon communal en lien avec la plateforme « signalement ambrosie » et avec l'aide de la FREDON Auvergne.

En 2014 l'ARS Auvergne missionne la FREDON Auvergne pour conforter et intensifier la dynamique du plan régional de lutte contre l'Ambrosie.

Les actions opérationnelles menées par la FREDON : animation du réseau de partenaires, de collectivités et de référents, coordination des actions, accompagnement des partenaires, des collectivités, gestion de signalements, prospection, information, communication, sensibilisation, formation des agents de terrain et des référents portent leurs fruits en Auvergne. Aujourd'hui la dynamique de lutte ne retombe pas, elle fédère de plus en plus d'acteurs. La lutte contre l'ambrosie est une lutte collective, on a appris à travailler ensemble en réseau avec l'ambition commune de préserver la qualité de l'air, la santé et le bien-être de chacun et freiner au maximum l'invasion de l'ambrosie. Aujourd'hui bien que la route soit encore longue, les résultats sont encourageants.

Je profite de cet échange pour saluer l'investissement de chacun, et vous remercier pour le travail effectué par l'ensemble des partenaires dont le RNSA, des collectivités et des équipes sur le terrain. Je conclurai par ces quelques mots : C'est maintenant qu'il faut agir! En développant l'observation afin de maîtriser son expansion, en augmentant l'efficacité de la lutte par une bonne coordination et l'implication de tous.

Pascale Tarrade
FREDON Auvergne



Bilan 2017 de la plateforme "Signalement-Ambroisie"

Petit historique : Valence Agglo a développé dès 2013 une application Smartphone de signalement qui sert de base à Signalement-Ambroisie. Cette plateforme Signalement-Ambroisie a été ouverte officiellement au public le 18 juin 2014 et permet à chacun de signaler l'ambroisie via 4 canaux différents : un site internet (www.signalement-ambroisie.fr), une appli mobile, une adresse mail (contact@signalement-ambroisie.fr), un numéro de téléphone (0972 376 888). Les signalements sont reçus, via la plateforme, par le référent de la commune qui coordonne les actions de lutte pour éliminer l'ambroisie.

Depuis 2016, la plateforme Signalement-Ambroisie a été ouverte à l'échelle nationale !

Des difficultés se sont fait ressentir l'an dernier avec une baisse du nombre de signalements par rapport à 2015 à cause du changement de l'ergonomie du site internet.

En revanche, pour 2017, le nombre de signalements est reparti à la hausse et a plus que doublé par rapport à l'an dernier avec un peu plus de signalements pris en compte.

Au total, on a recensé cette année 7699 signalements sur la plateforme Signalement-Ambroisie :

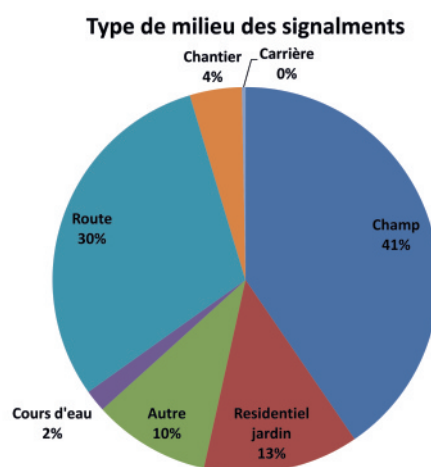
- 37% des signalements pris en compte (2860) (contre 32% en 2016, 63% en 2015 et 52% en 2014)
- 21% effectivement détruits (1635) (contre 16% en 2016, 39% en 2015 et 31% en 2014)

Le centre de coordination du RNSA dispose d'une **unité spéciale « Ambroisie »** avec mesure des pollens, information sur le risque allergique, gestion de la hotline de la Plateforme Signalement-Ambroisie avec information, vérification, intégration, transfert des demandes qui arrivent aussi bien de la part des particuliers que des référents ambroisie grâce aux différents canaux de signalement. Cette unité du RNSA a été **très active tout l'été du lundi au vendredi, de 08h30 à 17h30.**

Samuel Monnier
Plateforme Signalement-Ambroisie

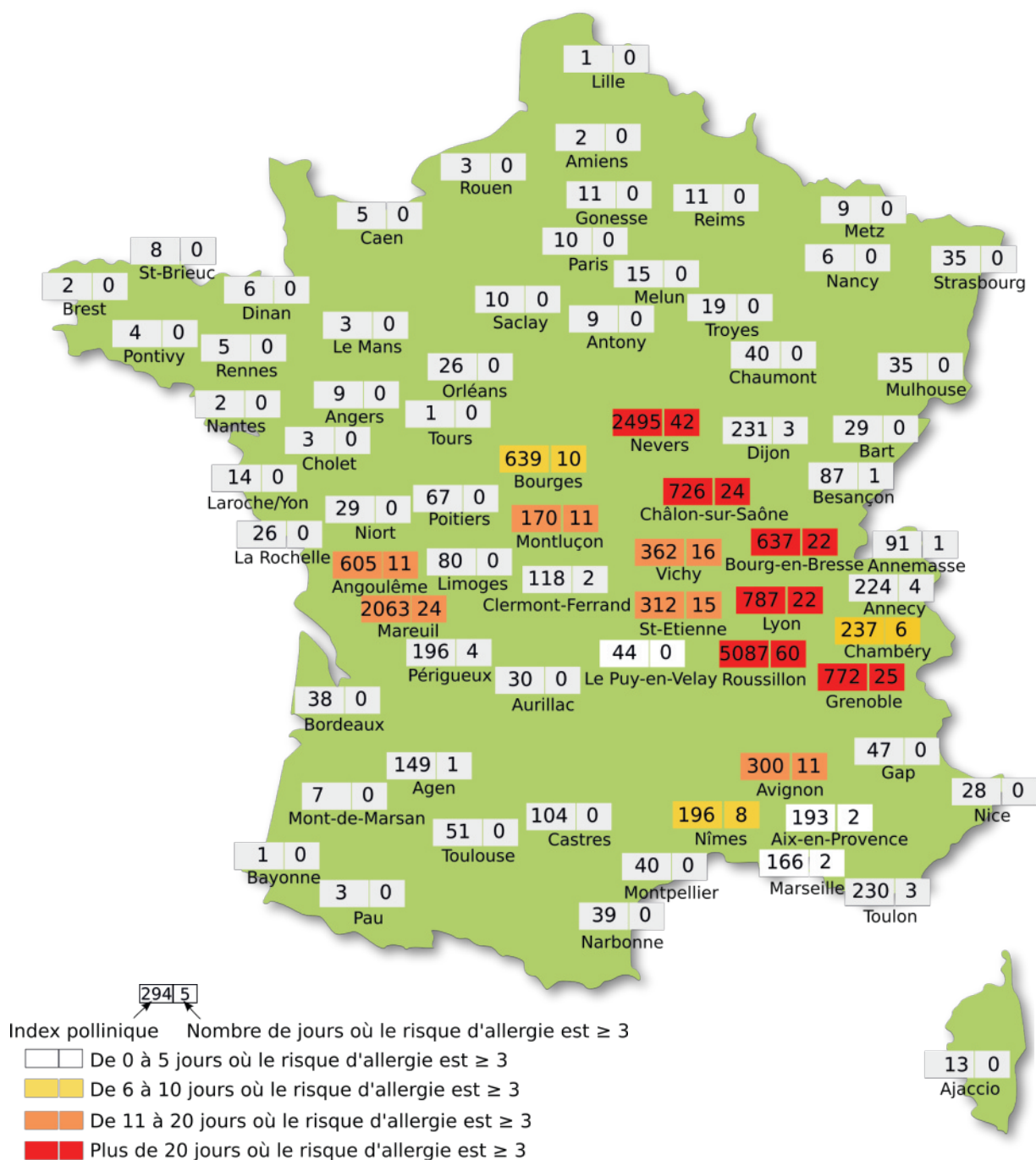


Bilan	Nombre
Signalements	7699
Appels reçus	631
E-mails reçus	2972
Relance des référents ambroisie	3
Documents distribués	60 000
Communiqués de presse du RNSA	2
Documents guides réalisés pour les référents ambroisie et le grand public	2



Bilan 2017 de la plateforme Signalement-Ambroisie en quelques chiffres

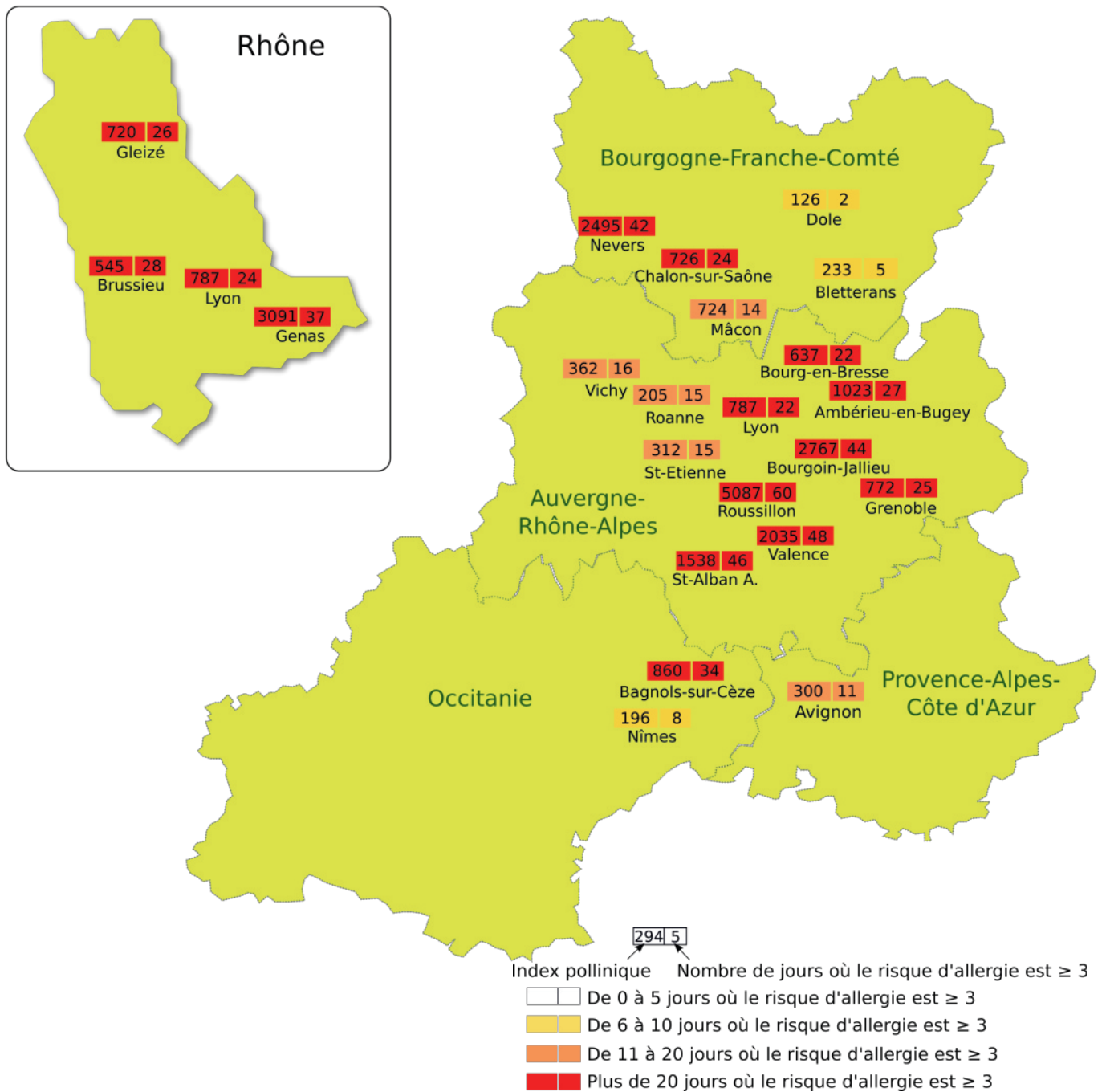
Répartition des pollens d'ambroisie et RAEP* en 2017



Le RNSA dispose de capteurs de fond situés en zone urbaine sur des toits-terrasses dégagés de tous côtés. Leur système d'aspiration réglé à 10 l d'air par minute et la girouette permettent au capteur utilisé de « respirer » face au vent. Les capteurs sont représentatifs de ce que respire la population urbaine. Les procédures d'analyses permettent d'intégrer les données de concentration sur une base bi-horaire. Ainsi, il est possible d'exprimer les résultats en concentrations, bi-horaires, journalières, hebdomadaires ou encore annuelles.

Le Risque d'Allergie d'Exposition au Pollen* (RAEP), déterminé grâce aux données polliniques, phénologiques et cliniques, est exprimé en indice de 0 (nul) à 5 (très élevé). Sur les cartes, un RAEP supérieur ou égal à 3 indique un risque allergique d'exposition moyen, élevé ou très élevé, correspondant à la survenue de symptômes chez tous les allergiques au pollen d'ambroisie.

Répartition des pollens d'ambroisie et RAEP en 2017



Ambroisie : la saison 2017.

Une saison plus longue que d'ordinaire a entraîné une augmentation du nombre de jours avec un risque d'allergie supérieur ou égal à 3 sur la plupart des zones infestées par l'ambroisie : sur le site de Roussillon par exemple, si l'index pollinique a diminué par rapport à 2016, ce nombre de jours est passé de 49 à 60, soit deux mois de symptômes pour les personnes allergiques.

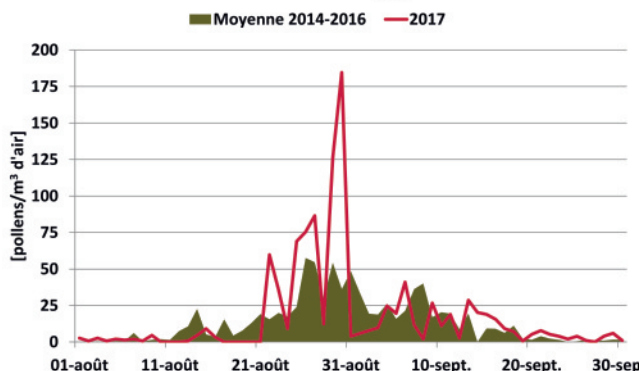
Notre nouveau capteur situé à Saint-Alban Auriolles en Ardèche totalise 46 jours avec un risque d'allergie supérieur ou égal à 3.

Valence, Bourgoin-Jallieu et Nevers sont également à plus de 40 jours.

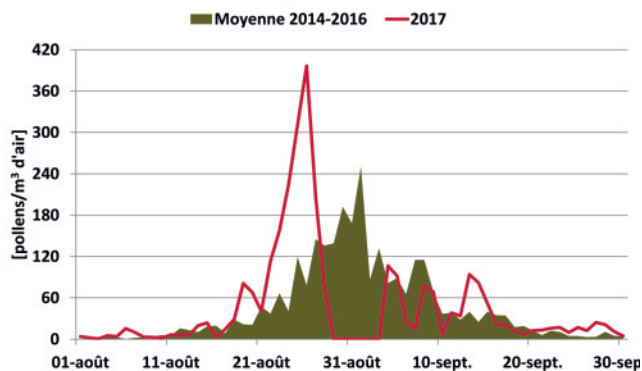
Au nord de la Dordogne, le site de Mareuil bat un nouveau record pour cette zone avec un index pollinique annuel de 2063 (soit une augmentation de 72% par rapport à 2016).

L'ambroisie, de 2014 à 2017

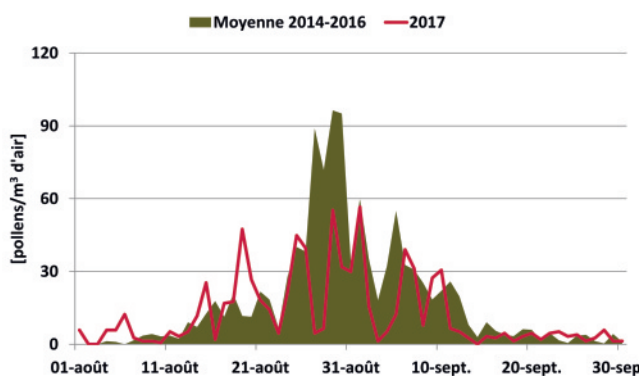
Ambérieu-en-Bugey



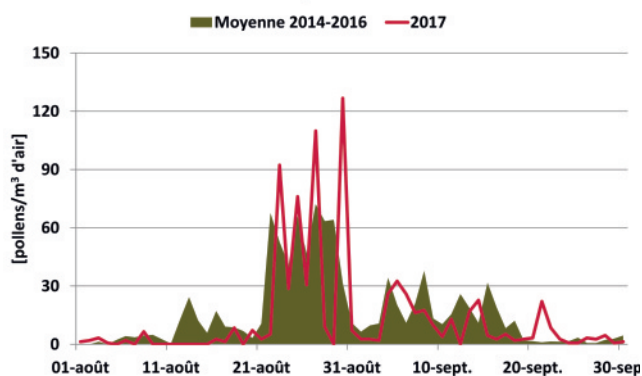
Bourgoin-Jallieu



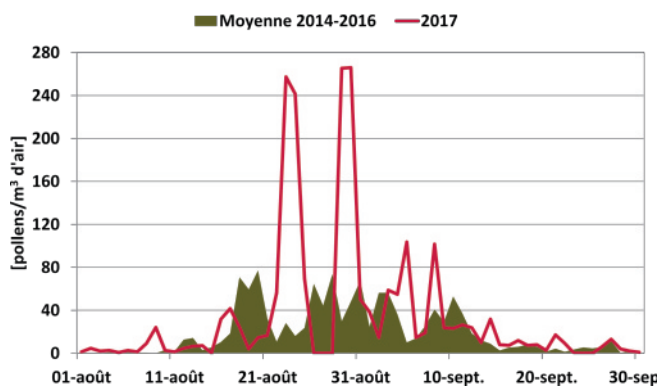
Grenoble



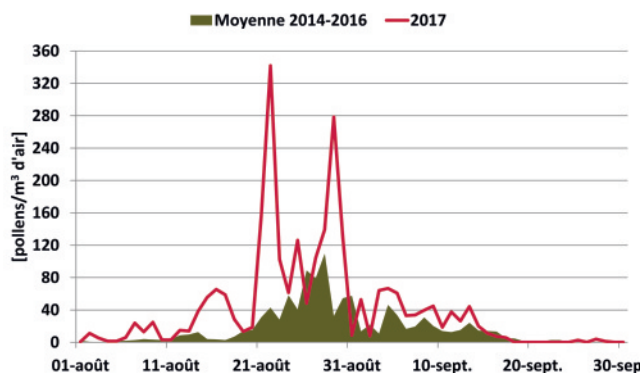
Lyon



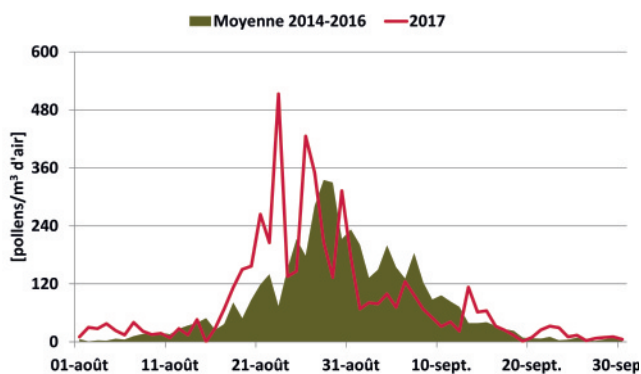
Mareuil



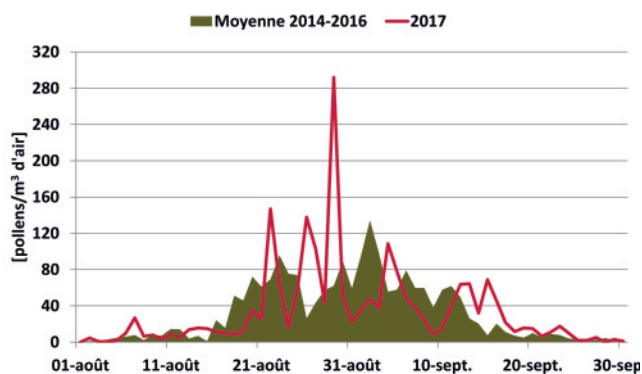
Nevers



Roussillon



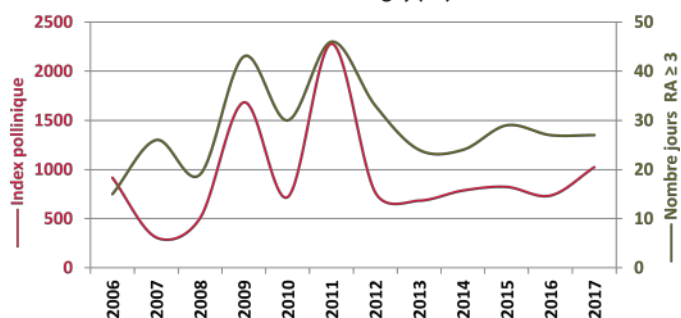
Valence



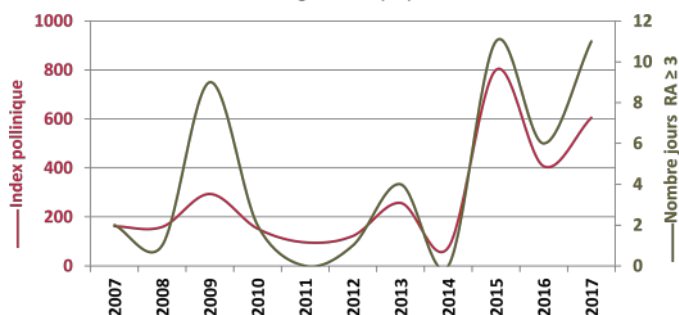
Index pollinique annuel et RAEP*

Les graphiques d'évolution permettent de suivre, pour les principaux sites de surveillance suivis par le RNSA, l'évolution annuelle, depuis la mise en place du capteur, tant de l'index pollinique annuel correspondant à l'exposition totale aux pollens d'ambroisie sur la saison, que du nombre de jour présentant un RAEP* (Risque d'Allergie d'Exposition aux Pollens) supérieur ou égal au niveau 3 (moyen, élevé, très élevé).

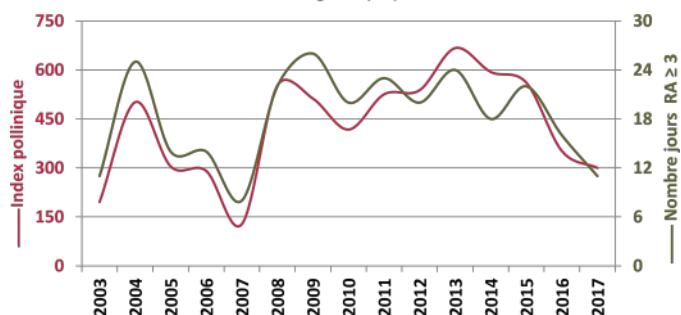
Ambérieu-en-Bugey (01)



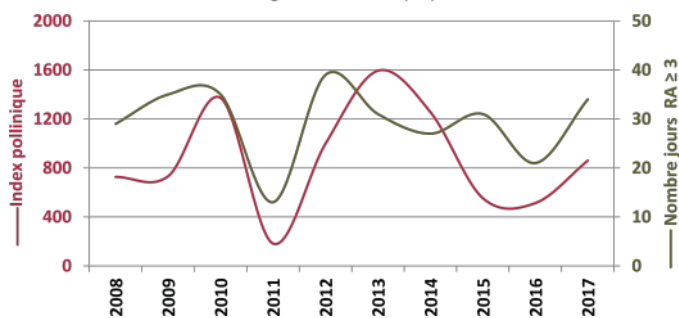
Angoulême (16)



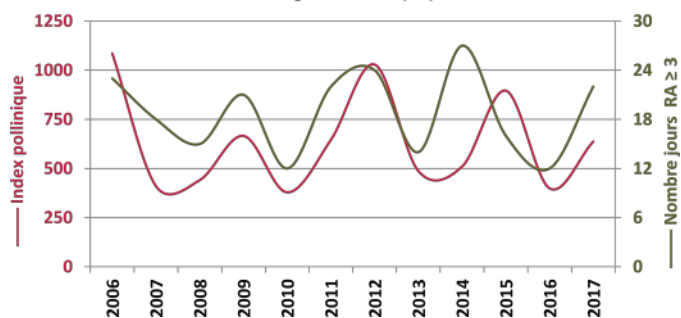
Avignon (84)



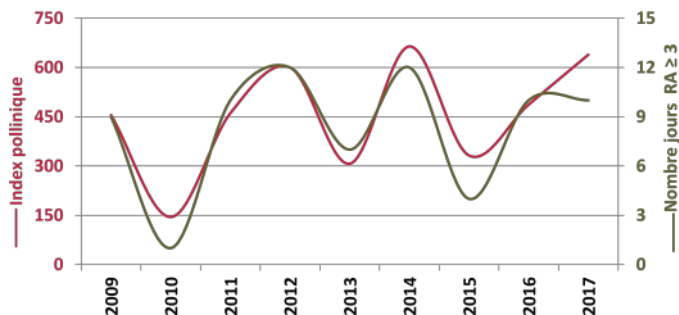
Bagnols-sur-Cèze (30)



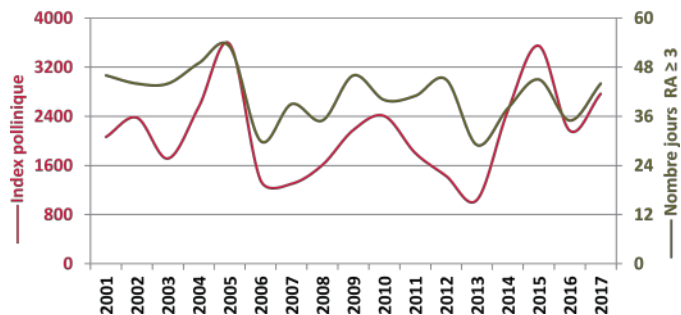
Bourg-en-Bresse (01)



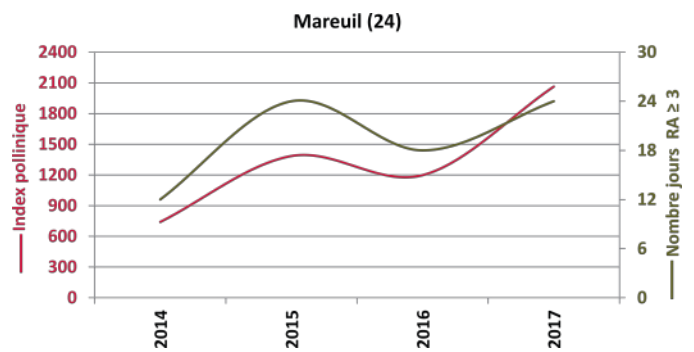
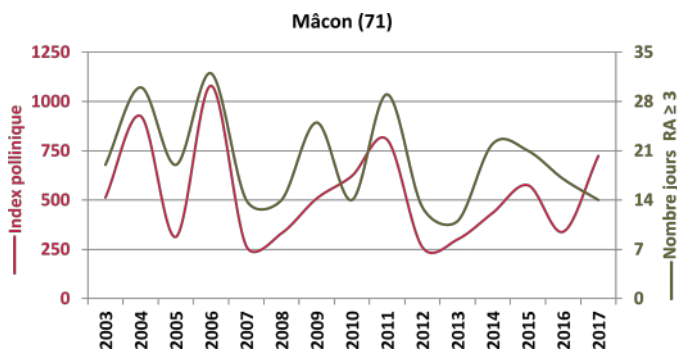
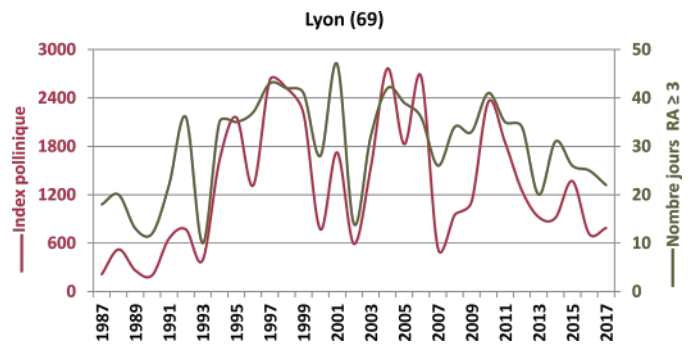
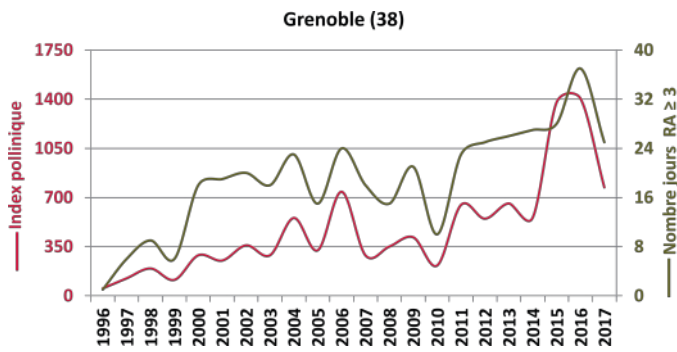
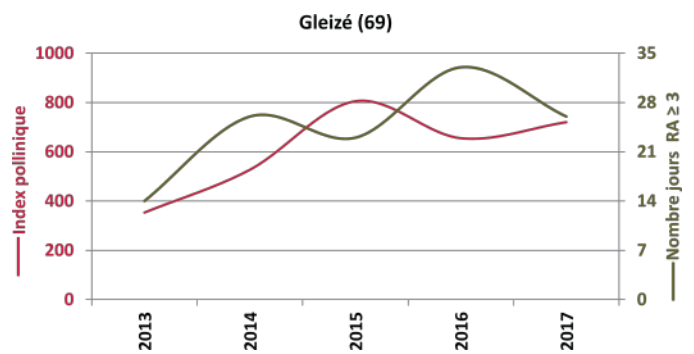
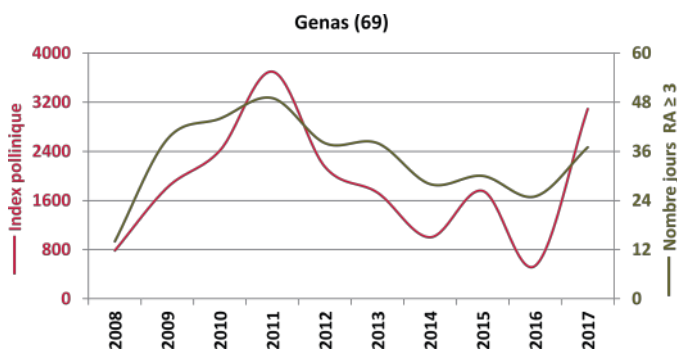
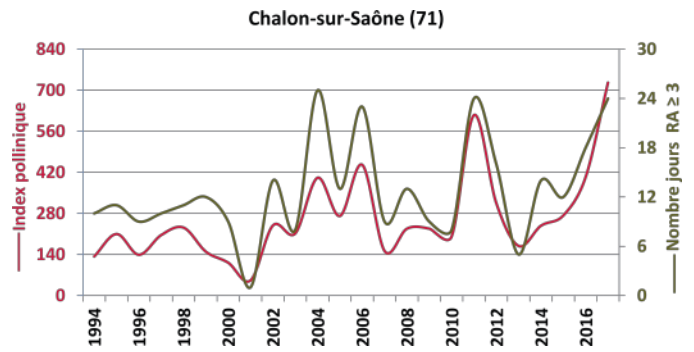
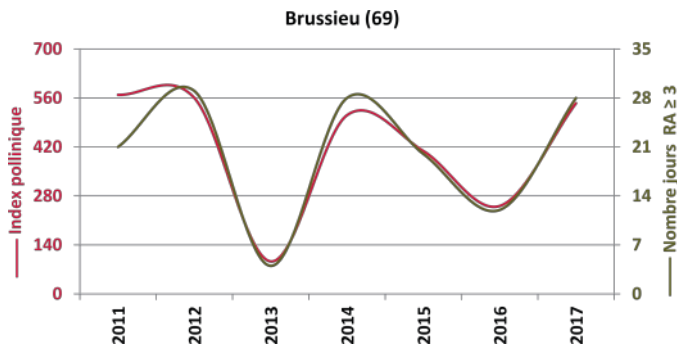
Bourges (18)



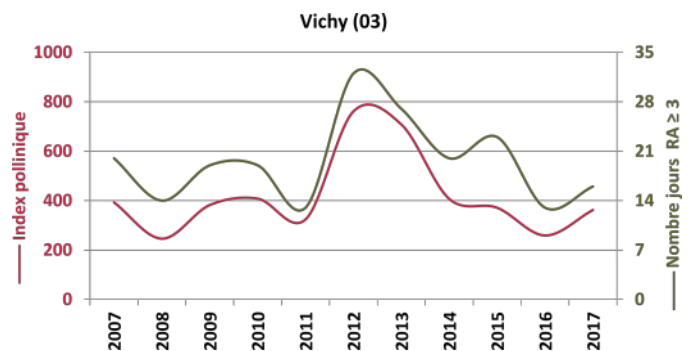
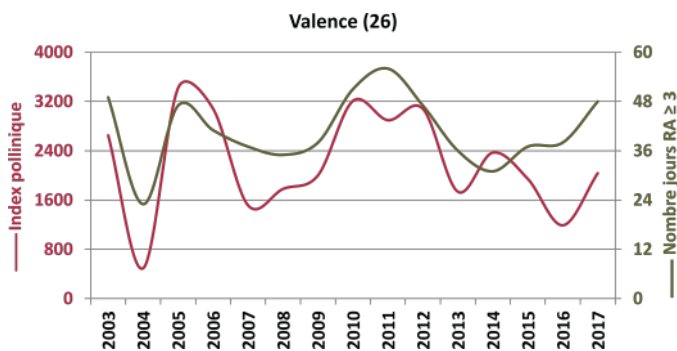
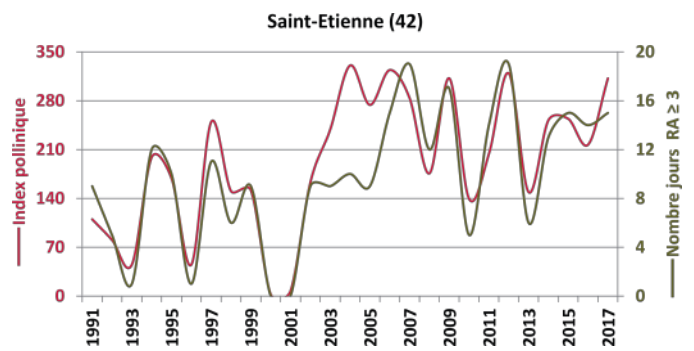
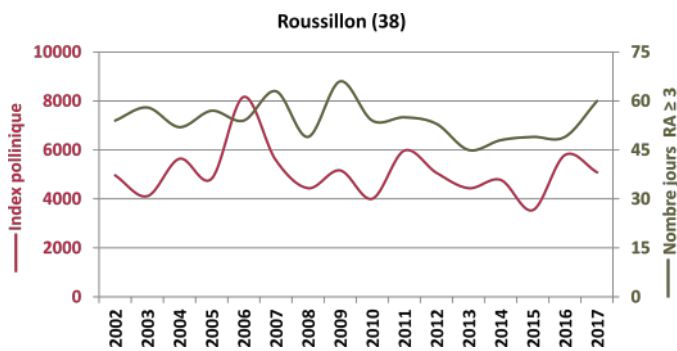
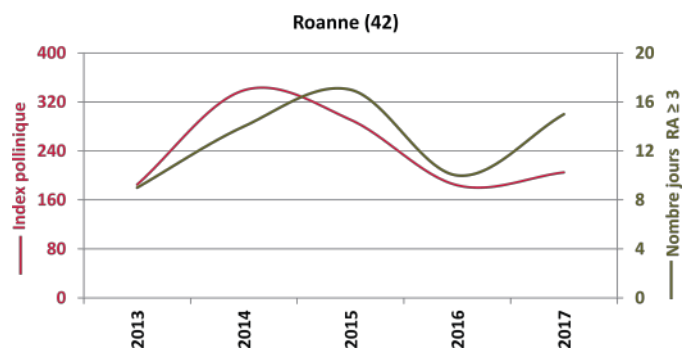
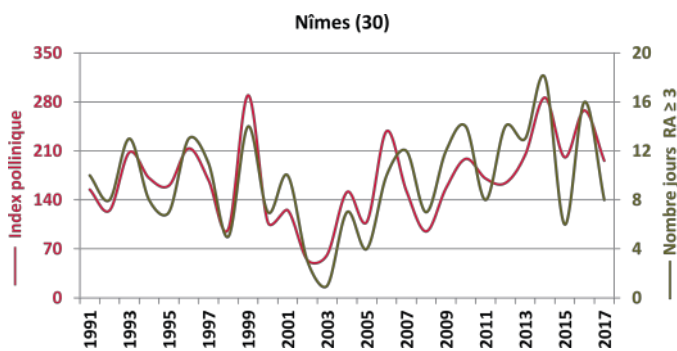
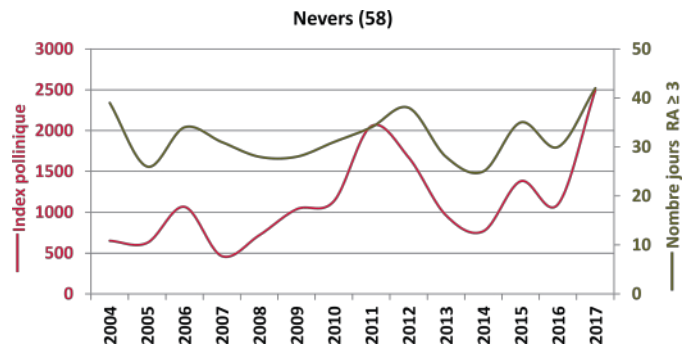
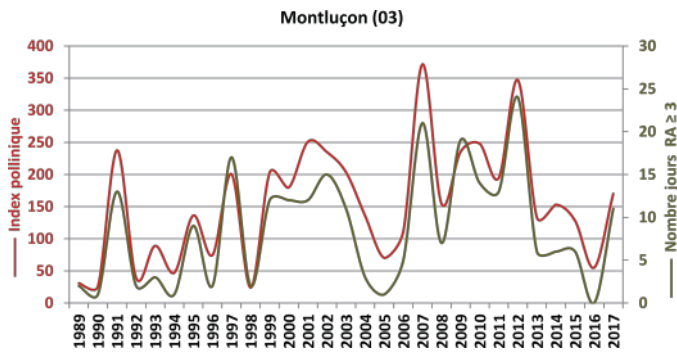
Bourgoin-Jallieu (38)



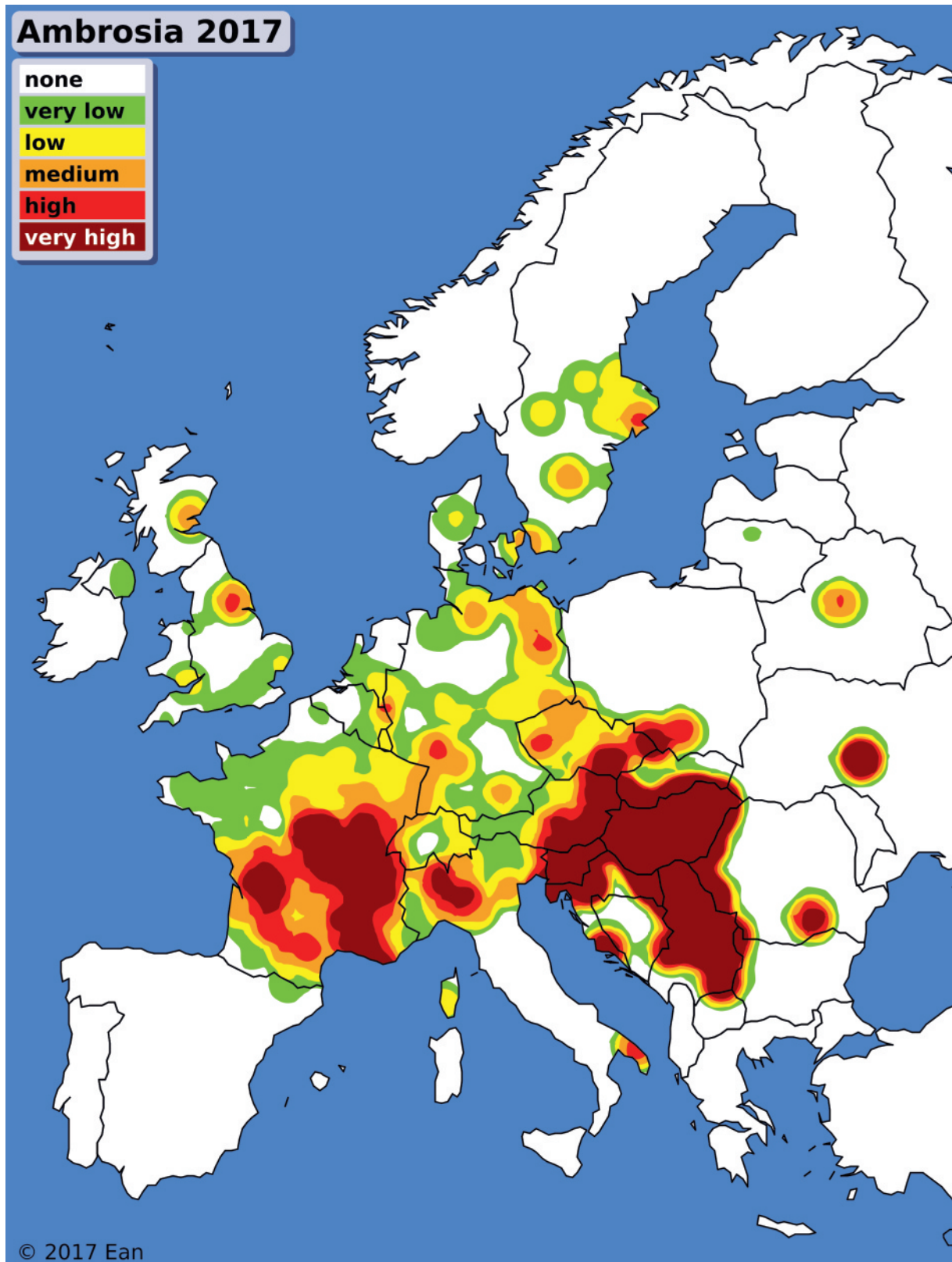
Index pollinique annuel et RAEP



Index pollinique annuel et RAEP



L'ambrosie en Europe





MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes



VILLE DE LYON

GRAND LYON
la métropole



RNSA, 11 chemin de la Creuzille, 69690 Brussieu
Tél. : +33 (0)4 74 26 19 48 ; Fax : +33 (0)4 74 26 16 33
Courriel : rnsa@rnsa.fr ; Site internet : www.pollens.fr

Brochure réalisée par le RNSA
Couverture réalisée par Boops
Éditée en octobre 2017